

apôtres eux-mêmes étant empêchée par la mort de rester éternellement parmi nous, *idcirco quod morte prohiberentur permanere* (1), Jésus-Christ investit de la même puissance, de la même mission, leurs successeurs, les évêques. D'où il suit que la mission épiscopale est identique à la mission apostolique. Et quelle est cette mission ? Elle se résume dans le pouvoir de prêcher les vérités divines, de conférer les grâces divines, de maintenir les lois divines, dont Jésus-Christ leur a confié la garde : " *Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai ordonné.*" Et cela durera jusqu'à la fin des temps, " *jusqu'à la consommation des siècles.*"

Tel est, Nos Très Chers Frères, l'épiscopat. C'est la continuation de l'apostolat, la permanence de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, le prolongement de sa mission divine. Les pouvoirs divins du Christ sont dans ses mains. Les vérités de Dieu, les sacrements de Dieu, sources des grâces divines, les préceptes de Dieu, voilà ce qu'il vous apporte. Ce que vous devez croire, ce que vous devez observer, voilà ce qu'il a mission de vous rappeler éternellement.

Et pourquoi ? Dans quel but ? Où vous conduiront la foi aux vérités divines et l'accomplissement des préceptes divins ? Et, en définitive, de cette mission solennellement donnée par le Christ aux apôtres, et continuée par les évêques de siècle en siècle, quel est le dernier mot, le terme, le grand résultat ? Votre salut éternel, le salut de vos âmes :

---

[1] S. Paul aux Hebr. VII, 23.